

**Pour maintenir vos acquis et continuer à délivrer des comptes-rendus de contrôle Q19**

**DURÉE : 2 Jours (14H)**

**Prix : 1 645,00 € HT**



PRÉSENTIEL



FORMATION QUALIFIANTE



## Objectifs et compétences visés

Actualiser les compétences acquises lors de la formation initiale D19.

## À qui s'adresse la formation ?

### Profils

Opérateurs titulaires d'une attestation de compétence pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge.

### Prérequis

Aucun prérequis réglementaire n'est nécessaire à cette formation.

Il est demandé à chaque participant d'apporter un dossier récent comportant des anomalies.

# Contenu de la formation

## Rappels des notions essentielles :

- Rappel des connaissances sur la prévention incendie.
- Rappel des grandeurs d'influence et des techniques de mesure de température.

## Intégration des évolutions :

- Présentation des évolutions technologiques du matériel de thermographie.
- Présentation des évolutions technologiques relatives aux installations électriques.
- Présentation de l'évolution des documents de référence.

## Pratique :

- Travaux pratiques de mesure de température.
- Travaux pratiques d'interprétation d'anomalies d'origine électrique sur la base de thermogrammes.
- Atelier d'échanges d'expériences.
- Rédaction du rapport de contrôle et du compte rendu de contrôle Q19.

# Modalités de la formation

## Modalités d'évaluation

La réussite à l'examen de contrôle conditionne le renouvellement de la validité de l'attestation de compétence pour la délivrance du compte rendu de contrôle Q19 pour une période de 4 ans.

L'attestation de compétence ne pourra être renouvelée que pour les personnes qui satisfont les "Modalités d'obtention et de validité de l'attestation de compétence pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge".

Accéder?aux [modalités d'obtention et de validité de l'attestation de compétence](#)

## Nos plus

Les participants bénéficient du retour d'expérience des intervenants, experts confirmés de la thermographie infrarouge depuis de nombreuses années.

Le référentiel APSAD D19 est remis à chaque participant.

## CNPP en quelques chiffres

**21000**

stagiaires / an



**+ de 500**

diplômés / an

**+ de 400**

intervenants

**98%**

de stagiaires satisfaits en  
2025



## Les prochaines sessions

Du 02/09/26 au 03/09/26	Vernon	1 645,00 € HT
Du 07/09/26 au 08/09/26	Vernon	1 645,00 € HT
Du 05/10/26 au 06/10/26	Vernon	1 645,00 € HT
Du 07/10/26 au 08/10/26	Vernon	1 645,00 € HT
Du 09/11/26 au 10/11/26	Vernon	1 645,00 € HT
Du 16/11/26 au 17/11/26	Vernon	1 645,00 € HT

## Nos formations complémentaires

Contrôles non destructifs appliqués aux installations électriques

Se qualifier pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge (référentiel APSAD D19)

10 Jours

Présentiel

Formation qualifiante pour délivrer les comptes-rendus de contrôle Q19

-  
Contrôles non destructifs appliqués aux installations électriques

Se former à la thermographie infrarouge (module 1)

4 Jours

Présentiel

Maîtriser la prise de mesure en thermographie

-  
Contrôles non destructifs appliqués aux installations électriques

Se former à la thermographie infrarouge (module 2)

3 Jours

Présentiel

Analyser une situation de mesure dans le domaine électrique

-

## **Besoin d'une formation en thermographie infrarouge ?**

Besoin de former vos équipes au contrôle par thermographie infrarouge, nous sommes à votre écoute.

Contactez-nous !

**+33 (0)8 06 00 03 70**